

# Fiche 01 Cloud (« Informatique en nuage »)

#### RAPPEL DE LA STRATEGIE

(Cette stratégie, formalisée dans un projet de circulaire sur la stratégie Cloud de l'Etat, a fait l'objet d'une RIM au début de l'été 2018)/

Pour réussir la transformation numérique de l'Etat et développer les nouveaux usages associés tout en réduisant la dépense informatique publique suppose d'évoluer vers une consommation, dite « Informatique en nuage », de services plus flexibles, plus accessibles, où les ressources sont allouées à la demande et la facture ajustée à l'utilisation réelle des outils.

Pour ce faire, l'État se dote d'une doctrine en matière d'utilisation de l'informatique en nuage. La doctrine du *cloud computing* de l'Etat vise à développer massivement l'usage du cloud au sein des administrations et à en faire à terme le principe par défaut. Cette adoption doit cependant se faire en prenant en compte les enjeux de maîtrise des données, de réversibilité, de sécurité numérique et de souveraineté associés à cette évolution numérique, ainsi que les enjeux induits pour le secteur privé. Pour cela, elle rendra accessible aux administrations une offre hybride composée en trois cercles de solutions à utiliser en fonction de la sensibilité et du niveau de pérennité des données, des traitements ou des applications.

- <u>1<sup>ier</sup> cercle, le « Cloud interne » :</u> il capitalise sur les travaux menés depuis quelques années sur la construction en interne à l'état de trois instances de cloud interministériels qui devront progressivement devenir une offre cohérente IaaS et PaaS sur une base OpenStack, accessible à l'ensemble des ministères via des interfaces simplifiant l'usage à l'échelle interministérielle. L'ensemble des ministères pourra déployer des services en mode Saas sur cette infrastructure. Ce cercle permettra d'accueillir des données, des traitements et des applications sensibles, et répondre à des besoins régaliens d'infrastructures numériques répondant aux exigences d'internalisation des données et de sécurité des systèmes d'information.
- 2ième cercle, le « Cloud dédié » : il s'appuie sur une offre de cloud computing standard d'un industriel du secteur et sera développé de manière à réduire fortement des travaux de migration avec le 1ier cercle « Cloud interne », personnalisé pour les besoins de l'Etat et opéré sur des infrastructures dédiées. La personnalisation comprend l'intégration du service de supervision de sécurité de l'ANSSI ainsi que certains composants de FranceConnect Plateforme. Ce cercle permettra d'accueillir des données, des traitements et des applications d'une sensibilité moindre, mais nécessitant un certain niveau de pérennité.
- 3ième cercle, le « Cloud externe » : il est constitué d'un catalogue d'offres cloud computing externes génériques accessibles sur internet (notamment en Saas), porté par des centrales d'achat comme l'UGAP pour en faciliter la commande. Ce cercle permettra de rendre éligible un plus grand nombre d'offres permettant d'accueillir des données, des traitements et des applications peu sensibles, et via ces offres de bénéficier de l'état de l'art et des meilleures innovations dans le domaine. Ces offres devront néanmoins répondre à des critères minimaux en termes de fonctionnalité, de réversibilité et de sécurité et pourront faire l'objet de labélisations en fonction de leurs caractéristiques, notamment en matière de sécurité.

Par ailleurs, il convient de noter que le « CLOUD ACT » adopté par le Congrès américain en mars 2018 renforce l'importance de disposer d'une autonomie d'actions pour protéger les donnée et systèmes les plus sensibles en matière d'informatique en nuage.

# SITUATION AU 07 NOV. 2018 ET PLAN D'ACTIONS DES 3 CERCLES DE LA STRATEGIE CLOUD DE L'ETAT

# **Concernant le cercle 1 « Cloud Interne » :**

Une étude sur les 3 instances de cloud interne existantes est lancée en octobre 2018 par la DINSIC. Cette étude, au-delà des questionnements techniques et de cohérence du socle commun, s'attachera à l'évaluation du niveau d'adéquation des parcours des utilisateurs interministériels avec les pratiques habituelles de consommation de services Cloud. Le résultat de cette étude servira à définir une feuille de route de l'évolution des offres Cloud.

## Concernant le cercle 2 « Cloud Dédié » :

Les travaux d'ingénierie contractuelle n'ont pas commencé. Néanmoins, des travaux concernant le raccordement technique d'un partenaire industriel au RIE, tout en prenant en compte les contraintes de sécurité de l'ANSSI, sont en cours.

### **Concernant le cercle 3 « Cloud Externe » :**

Les travaux d'ingénierie contractuelle ont commencé avec la DAE et l'UGAP. Une phase de recherche et d'indentification des différents fournisseurs a été lancée en octobre 2018. Elle permettra de sélection la stratégie d'achat la plus pertinente. Une publication est planifiée en fin février 2019.

#### ACCELERATION OU NON DU PROJET FRANCECLOUD AVEC LE FINANCEMENT DU FTAP

Suite aux travaux collectifs lancés fin 2017 sur les lignes stratégiques de SI de l'État, un dossier interministériel a été déposé par la DISNIC dans le cadre du premier appel à projet du fonds de transformation de l'action publique (FTAP), afin de contribuer au financement des orientations arrêtés à l'occasion du CSIC de mai 2018, et rappelées ci-avant.

Le dossier FranceCloud fait partis des lauréats de l'appel à projet du FTAP. Un contrat de transformation doit être signé avec la DITP et la DB afin de débloquer les financements et lancer les travaux.

Le contrat de transformation a fait l'objet d'une consultation par la DINSIC des secrétaires généraux, en particulier s'agissant de l'identification des baisses de dépenses récurrentes permises par le programme.

#### PROPOSITIONS SOUMISES A L'AVIS DU CSIC

Dossier FTAP FranceCloud : les ministères statuent sur le contrat de transformation FranceCloud, son contenu et la possibilité de le signer ensemble.

Sans le financement du FTAP, la stratégie cloud 2019-2022 devra être aménagée.